



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0015

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burriland (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015**Délibération n° 2015-0015**

commission principale :

objet : **Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

La loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 a imposé l'établissement, par le préfet coordonnateur de bassin, du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Ce document classe le territoire de l'est lyonnais comme secteur contenant une nappe phréatique à forte valeur patrimoniale et à protéger pour les générations à venir.

L'élaboration d'un SAGE est apparue à monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône comme un outil pertinent et adapté à l'échelle de la nappe de l'est pour engager les partenaires institutionnels dans une politique de sauvegarde concertée et globale.

A la suite d'un accord des différentes collectivités par arrêté inter-préfectoral n° 97-3729 en date du 20 octobre 1997, le périmètre du SAGE de l'est lyonnais a été arrêté. Il concerne, pour tout ou partie de leur territoire, les Communes de Bron, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Mions, Solaize, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne pour la Communauté urbaine de Lyon, de Chaponnay, Colombier Saugnieu, Communay, Genas, Jons, Marennes, Pusignan, Sérézin du Rhône, Simandres, Saint Bonnet de Mure, Saint Laurent de Mure, Saint Pierre de Chandieu, Saint Symphorien d'Ozon et Toussieu pour les autres Communes du Rhône et de Grenay, Heyrieux, Janneyrias, Valencin et Villette d'Anton pour les Communes de l'Isère.

Modalités de représentation

La Commission locale de l'eau (CLE), constituée d'élus d'établissements publics locaux, de représentants de l'État et de ses établissements publics et de représentants des usagers, est présidée par un élu. Elle a été instituée par un arrêté inter-préfectoral en date du 30 novembre 2000. Elle est reconstituée après chaque élection et des arrêtés modificatifs de mise à jour ont été pris régulièrement pour tenir compte des mouvements au sein des 2 premiers collègues.

Le SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral (Rhône-Isère) le 24 juillet 2009.

La Métropole de Lyon, se substituant à la Communauté urbaine de Lyon, dispose de 8 représentants au sein de cette commission ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne messieurs Lucien Barge, Jean Paul Colin, Michel Forissier, madame Laurence Fautra, messieurs Jean-Jacques Sellès, Gilles Gascon, Thiery Butin et Claude Cohen pour la durée du mandat en cours, en tant que titulaires pour représenter la Métropole de Lyon au sein de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.